



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2015**

**DATE DE  
CONVOCATION**

12 mars 2015

**DELIBERATION N°07/MT/2015  
Demande de subvention pour la réalisation du  
Diagnostic de l'Eclairage Public.**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DIX-HUIT MARS Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Patrick LECANTE Maire.

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 15  
ABSENTS : 04  
QUORUM : 10  
PROCURATIONS : 02

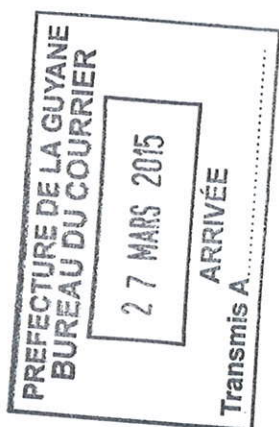
**ETAIENT PRESENTS :** M. Patrick LABEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme Marcelline POPO, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Brice SEPHO, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Liliane DAUPHIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Jean-Yves TARCY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Vincent MAYEN, Conseiller  
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller  
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère  
M. Donel DUCCE, Conseiller  
Mme Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère  
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère  
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère  
Mme Marlène MONTET, Conseillère  
M. Christian PORTHOS, Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme Isabelle AUBIN, Conseillère  
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller  
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

**ABSENTS :**

M. Jocelyn PRALIER, Conseiller



Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire. Au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick LABEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame Isabelle AUBIN a donné procuration à Monsieur Joseph Michel FEVRY.  
Monsieur Thierry MARIE CLAIRE a donné procuration à Madame Liliane DAUPHIN.

**Délibération n°07/MT/2015**  
**Demande de subvention pour la réalisation du**  
**Diagnostic de l'Eclairage Public**

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

La commune de Montsinéry-Tonnégrande souhaite faire réaliser un diagnostic complet de son patrimoine Eclairage Public afin de définir sa stratégie de gestion, dans le but d'optimiser ses dépenses énergétiques.

Le montant de ce diagnostic est estimé à 9 300,00 € et l'ADEME soutient financièrement ce genre de travaux.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Autoriser le Maire à solliciter l'ADEME pour une subvention en vue de réaliser un Diagnostic de l'Eclairage Public de son territoire.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

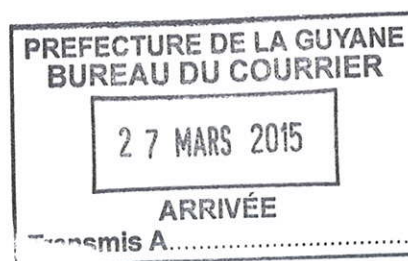
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°07/MT/2015 relatif à la demande de subvention pour la réalisation du Diagnostic de l'Eclairage Public ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;



**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **AUTORISE** le Maire à solliciter l'ADEME pour une subvention en vue de réaliser un Diagnostic de l'Eclairage Public de son territoire.

**Article 2 :** **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

POUR	17	dont procuration(s)	02
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00



Le Maire,

  
Patrick LECANTE

Publication le : 01 AVR. 2015

